

(N° 22.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1853.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1854.

(Voir les N°s 12 et 52 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de trente-trois millions cent vingt-neuf mille quatre-vingt-treize francs quinze centimes (33,129,093 fr. 15 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 22 décembre 1853.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) N. J. A. DELFOSSE.

Les Secrétaires,

(Signé) LÉOP. MAERTENS.

H. ANSIAU.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1854.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	255,000
2	— des employés civils	145,000	6,000	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	14,000	"	
4	Matériel	40,000	"	
5	Dépôt de la guerre	19,000	10,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	766,419 20	18,000	1,238,257 40
7	— — des provinces et des places.	287,287 93	15,820 50	
8	— du service de l'intendance	150,729 73	"	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement du service de santé des hôpitaux	207,169 62	"	959,561 62
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	632,192	"	
11	Service pharmaceutique.	100,000	"	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,850,343 75	22,000	19,406,431 25
Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le <i>Personnel</i> , pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.				
13	Traitement et solde de la cavalerie	3,565,000	"	
14	— — de l'artillerie	2,950,000	"	
15	— — du génie	789,087 50	"	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
16	Traitement et solde des compagnies d'administration. Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance. CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.	250,000 »	»	
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves . .	163,910 47	»	188,200 »
18	Dépenses d'administration	24,289 53	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . .	37,000 »	»	800,000 »
20	Matériel de l'artillerie.	763,000 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie.	700,000 »	»	700,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain.	1,911,062 24	400,000 »	7,354,172 24
23	Fourrages en nature	3,017,000 »	500,000 »	
24	Casernement des hommes.	737,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnache- ment	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers.	83,000 »	»	
27	Transports généraux.	60,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde.	50,000 »	»	
29	Remonte	494,110 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	155,926 20	773 80	186,700 »
31	Frais de représentation.	30,000 »	»	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours.	59,000 »	8,185 18	67,185 18

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues	98,785 46	»	98,785 46
	La partie disponible du crédit porté à l'art. 33 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstan- ces éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.	30,253,313 67	980,779 48	31,234,093 15
	CHAPITRE XII.			
	GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	1,835,000 »	60,000 »	1,895,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. . . . fr.	32,088,313 67	1,040,779 48	33,129,093 15